

## **Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon.**

Nous nous efforçons à vouloir transformer notre magnifique centre-ville pour qu'il soit encore plus attractif qu'aujourd'hui. Cependant il est dommage de constater que ce dernier n'est pas une zone piétonne en sa totalité. Toute ville bien organisée se dote d'un périmètre bien défini avec une interdiction totale de circulation, sauf pour les livraisons et les riverains.

Aujourd'hui la zone piétonne s'étend de la rue de la Morâche jusqu'à la place St-Martin. A partir de là, il est difficile de comprendre la signalisation. En arrivant en voiture depuis la rue Perdttemps devant le restaurant « la Croix Verte » les panneaux sont peu visibles et les informations ne sont ni claires ni actuelles. Il est incroyable que des voitures puissent encore passer sur cette place, pour aller à la rue de la Combe, pour continuer sur la rue de la Gare ou encore pour stationner aux 5 places sur la promenade du Jura. Sans parler de la place Bel-Air qui devrait, je dis bien devrait être interdite à la circulation. Il y a à l'entrée une signalisation datant de l'époque de l'ancienne poste et régulièrement non respectée.

Pour améliorer cette situation confuse, il suffirait de contrôler l'accès à la place St-Martin au moyen d'une borne escamotable automatique par exemple.

Le constat est chaotique et alarmant, il en va de la sécurité de nous tous, habitants de Nyon et touristes venant chaque jour visiter notre magnifique ville. A toute heure de la journée, l'accident peut arriver, il y a des parents, des jeunes, des enfants qui courent dans ces rues et les voitures ne devraient pas y être.

### **Conclusion :**

Pour redorer notre centre-ville nous pouvons faire des choses rapidement et avec très peu de moyens.

Nous souhaitons que la zone piétonne du centre-ville soit étendue comme suit :

- Place St-Martin
- Rue de la gare jusqu'à la Grand-Rue
- Place Bel-Air

Interdiction de circuler en installant par exemple, une borne escamotable automatisée au niveau de l'entrée de St-Martin.

- Livraison autorisée uniquement du lundi au samedi de 6:00 à 10:00
- Accès autorisés aux riverains.

Avec cette mise en place d'une nouvelle zone piétonne les commerçants pourront plus facilement attirer du monde devant de leur vitrine. Les places seront plus vivantes et la population pourra se balader partout sans devoir cohabiter avec les voitures.

Pour finir la sécurité des piétons et principalement des enfants sera pour une fois mise au centre d'un projet. Toute la population sera gagnante, personne ne sera lésé par cette nouveauté.

Je demande à la Municipalité d'étudier et mettre en place ces quelques aménagements afin de requalifier en zone piétonne, les places St-Martin et Bel-Air ainsi que la rue de la Gare jusqu'à la Grand-Rue.

Nyon le 18.09 2017

Philippe Kuratle